

ANNEXE 2 : POLITIQUE DE MEILLEURE SELECTION

L'ensemble des prestataires de services d'investissement est soumis à une obligation d'agir au mieux des intérêts de leurs clients pour l'exécution des ordres résultant des décisions d'investissement relatives aux portefeuilles.

UNCIA AM est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 5 Août 2013 sous le numéro GP-13000028, habilitée à gérer des OPCVM, des FIA ou des mandats de gestion. UNCIA AM n'est pas membre de marché et n'exécute donc pas elle-même les ordres sur les marchés financiers. Elle les transmet obligatoirement à des intermédiaires agréés pour exécution sur les marchés. En conséquence la société de gestion a mis en place une politique de sélection des intermédiaires de marché.

Conformément à la réglementation, la politique de sélection des intermédiaires habilités à exécuter les ordres transmis par UNCIA AM lui permet d'obtenir le meilleur résultat possible. Les entités ainsi sélectionnées doivent permettre à UNCIA AM de se conformer à ses obligations de fournir le meilleur résultat possible pour leurs clients en tenant compte des critères listés au L 533-18 du Code monétaire et financier et à l'article 314-69 du règlement général de l'AMF.

UNCIA AM a demandé aux intermédiaires d'être catégorisé en tant que client professionnel afin qu'ils lui fournissent « la meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apportée à ses clients.

Cette politique de sélection des intermédiaires s'appuie sur :

- un processus normé de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et des contreparties ;
- un processus d'analyse des reportings fournis par les prestataires dans le cadre de leur obligation de « Best Execution ».

1. La sélection des intermédiaires

UNCIA AM a retenu une approche multicritères pour sélectionner les intermédiaires garantissant la meilleure exécution des ordres de bourse.

Les critères retenus sont à la fois quantitatifs et qualitatifs. Ils dépendent des marchés sur lesquels les intermédiaires offrent leurs prestations, tant en termes de zones géographiques (intermédiaires « globaux », pan-européens, locaux) que d'instruments financiers traités (intermédiaires spécialisés sur les marchés actions, de taux d'intérêt, de convertibles, de produits dérivés).

Les critères d'analyse portent notamment sur :

- la solidité financière,
- la qualité de traitement et d'exécution des ordres,
- les coûts d'intermédiation,
- la disponibilité et la pro-activité des interlocuteurs,
- la capacité à trouver de la liquidité (notamment négociation de blocs, liste de flux),
- la rapidité d'envoi des confirmations,
- le bon dénouement des opérations (règlement livraison)

2. L'évaluation des intermédiaires

Les brokers sélectionnés (Cf. annexe 1) peuvent offrir un service d'analyse et de recherche, et/ou d'exécution. Toutefois, **la qualité des services d'analyse ou de recherche n'entre pas dans les critères admis de sélection d'un intermédiaire d'exécution.**

- Evaluation des services d'exécution

Chaque critère d'analyse fait l'objet d'une évaluation annuelle affectée d'un coefficient de pondération permettant d'attribuer une note globale puis d'élaborer un classement de l'ensemble des intermédiaires analysés afin de déterminer mettre à jour la liste des intermédiaires effectivement sélectionnés.

Les résultats de ces analyse sont consignés et permettent à UNCIA AM de renseigner une grille d'évaluation au regard des critères suivants :

- Coût de l'intermédiation (prix de l'instrument + frais d'intermédiation)
- Qualité de l'exécution
- Qualité du back office

UNCIA AM

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF N° GP-13000028 en date du 05/08/2013
S.A.S. au capital de 270975 euros RCS 793 786 625. Orias n° 13008372
Siège Social : 94, rue de la Victoire 75009 Paris

- Evaluation des services d'aide à la décision d'investissement

UNCIA AM a recours à des services de recherche externes afin de l'aider dans l'identification des meilleures opportunités d'investissement pour sa gestion. Ces services comprennent notamment les travaux d'analyse financière, l'organisation de rencontres avec le management de sociétés cotées et la mise en relation de ses gérants avec d'autres spécialistes. Une grille d'évaluation est remplie annuellement par les pour chaque intermédiaire au regard des critères suivants :

- qualité des informations transmises par téléphone
- qualité de la recherche transmise
- régularité des informations
- exhaustivité des valeurs suivies
- qualité des évènements (sociétés rencontrées)

3. Le comité de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Sont membre du comité de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

- Les gérants,
- Les analystes,
- Le risk-management,
- Le middle-office,

Le comité de sélection des intermédiaires se tient tous les 6 mois sur convocation du RCCI responsable de la gestion.

Le comité a pour but :

- La sélection d'une liste de brokers et d'entreprises d'investissement auprès desquels sont transmis les ordres de marché pour le compte des OPC et mandats gérés.
- L'évaluation suivant des règles strictes et constantes de la qualité des services prestés par les brokers.
- Le cas échéant, prendre les décisions de mettre fin à la relation avec un ou plusieurs brokers et proposer le référencement d'un ou plusieurs nouveaux brokers.

A l'issu de chaque comité, la liste des intermédiaires est actualisée (Cf. politique de sélection des intermédiaires en annexe 2).

4. Lieux d'exécution

UNCIA AM a autorisé ses intermédiaires de marché à traiter les ordres vers l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution ». Il s'agit des marchés réglementés, des marchés organisés en fonctionnement régulier, des plates-formes multilatérales de négociation ou d'internalisateurs systématiques. UNCIA AM peut également autoriser les brokers à exécuter les ordres hors marché.

LISTE DES INTERMEDIAIRES UTILISES PAR UNCIA AM

Type d'instrument	Nom de l'intermédiaire	Lieux d'exécution
Actions	Morgan Stanley	Marché Organisé
Options	UBS	Marché Organisé
Futures	Aurel Leven	Marché Organisé

UNCIA AM

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF N° GP-13000028 en date du 05/08/2013
S.A.S. au capital de 270975 euros RCS 793 786 625. Orias n° 13008372
Siège Social : 94, rue de la Victoire 75009 Paris